



Les préliminaires de Leoben

Le traité de Leoben (ou paix de Leoben) est conclu le 17 avril 1797 par Napoléon Bonaparte. Il s'agit d'un accord préliminaire dans lequel figurent nombre de clauses secrètes. Ces dernières disposent que l'Autriche perd le contrôle des Pays-Bas autrichiens et de la Lombardie, cédés à la France, en échange des possessions vénitiennes d'Istrie et de Dalmatie.

Ce démembrement de la république de Venise, qui se voit ainsi réduite au Dogado, signe sa disparition définitive comme État indépendant. Le traité est confirmé et augmenté par un accord de paix final, le traité de Campo Formio, le 17 octobre 1797.



La loi du 22 Floréal an VI (11 mai 1798)

invalide l'élection de 106 députés jacobins auxquels des élus moins bien placés sont substitués. Elle est le fruit du Directoire thermidorien qui, profitant de la majorité qu'il possède pour quelques jours encore aux Conseils, désigne une commission le 4 mai. Cette dernière, concluant à la nécessité de réviser les élections, aboutit à ladite loi.